



**COMMUNE DE REVEL**

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**AMENAGEMENT INTERIEUR DU CHALET DE LA PRA ET SANITAIRES**

**Règlement de la consultation**

**Date limite de remise des offres  
Vendredi 10 avril 2020 à 12h**

**Mairie de Revel  
74 place de la mairie  
38420 REVEL  
04 76 89 82 09  
[mairie@revel-belledonne.com](mailto:mairie@revel-belledonne.com)**

## **SOMMAIRE**

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

- 1.1 – OBJET DE LA CONSULTATION**
- 1.2 - PERSONNE CONTRACTANTE**
- 1.3 - ETENDUE DE LA CONSULTATION**
- 1.4 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION**

### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

- 2.1 - DUREE DU MARCHE – DELAIS D'EXECUTION**
- 2.2 - VARIANTES ET OPTIONS**
- 2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**
- 2.4 - MODE DE REGLEMENT ET MODALITES FINANCIERES**

### **ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

### **ARTICLE 4 – PRESENTATION DES OFFRES**

### **ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES**

### **ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS**

- 6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER**
- 6.2 TRANSMISSION ELECTRONIQUE**

### **ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

### **1.1 Objet**

La présente consultation concerne l'aménagement intérieur du chalet de la Pra et de ses sanitaires.

Lieu d'exécution : commune de Revel (38420) – Alpage de la Pra, altitude 2200m.

### **1.2 Personne contractante**

**Maître d'ouvrage** : Commune de Revel, 74 place de la mairie, 38420 REVEL

Personne responsable du marché : **Mme BOURDELAIN, Maire**

### **1.3 Etendue de la consultation**

Le présent marché public est passé après mise en concurrence, en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et du décret du 27/03/2016 relatifs aux marchés publics.

### **1.4 Décomposition de la consultation**

Les travaux seront réalisés en une tranche, sans option.

Les offres seront conformes au projet.

La consultation ne fait pas l'objet de lots séparés.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### **2.1 Durée du marché – délais d'exécution**

Les délais d'exécution des travaux est fixé au 30 octobre 2020. L'organisation du chantier tient compte des conditions météorologiques particulières au site et des périodes d'occupation du berger.

Une proposition d'organisation de chantier sera faite par le titulaire en fonction des contraintes suivantes :

Préparation de chantier : 2 mai – 12 juin

Occupation du chalet par le berger : 25 juillet – 4 septembre, dates indicatives à préciser en fonction des conditions de pâturage.

Démarrage des travaux : dès juin en fonction des conditions météo.

Réception des travaux : au plus tard le 30 octobre 2020.

### **2.3 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **2.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement**

Les travaux seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de comptabilité des finances publiques. Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

### **ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- le règlement de consultation
- l'acte d'engagement
- le cahier des clauses administratives particulières
- le cahier des clauses techniques particulières
- le cadre DPGF à renseigner, ou un devis reprenant tous les postes prévus.

### **ARTICLE 4 - PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres des candidats seront intégralement rédigées en français et exprimées en euros.

#### **4.1 Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

- l'acte d'engagement
- le cahier des clauses administratives particulières : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- le cahier des clauses techniques particulières : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- la décomposition du prix global forfaitaire : présentée sous forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage la quantité à exécuter prévue par le candidat et le prix de l'unité correspondant.
- Les plans datés et signés
- les attestations d'assurance RC et décennales
- les attestations de qualification professionnelle, de référencement qualité (ISO9001 ...) et environnemental (ISO14001).
- La liste des références de chantiers comparables ou assimilés
- la liste des moyens mis en œuvre.

## ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret du 27 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

**Prix des prestations : 50%**

**capacité technique des entreprises : 50%**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats prévus par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret du 27 mars 2016 relatifs aux marchés publics. Le délai imparti à l'attributaire pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

## ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

### 6.1 Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre **avant le vendredi 10 avril à 12h** sous pli cacheté portant les mentions :

**RENOVATION DU CHALET DU GRAND COLON**

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli devra être remis :

- en mains propres à la mairie, contre récépissé, aux horaires d'ouverture suivants :
  - lundi de 13h à 17h
  - mardi de 14h à 19h
  - mercredi de 8h30 à 11h30
  - vendredi de 14h à 18h
  - exceptionnellement le vendredi 10 avril, la mairie sera ouverte de 8h30 à 12h.
- Par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

**COMMUNE DE REVEL**

**74 place de la mairie**

**38420 REVEL**

**A l'attention de Mme BOURDELAIN**

**Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite précités, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.**

## **6.2 Transmission électronique**

L'offre peut être transmise via la plateforme de dématérialisation sur le site

<https://webmarche.adullact.org>

### **ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour établir leur offre, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres une demande par mail à

[mairie@revel-belledonne.com](mailto:mairie@revel-belledonne.com)